

◀ La promotion des comportements citoyens à travers la mise en œuvre d'Agendas 21 Locaux ▶

L'engagement de démarches de développement durable et notamment d'Agenda 21 Local s'appuie sur la mise en place de dispositifs d'échange et de dialogue entre acteurs de la société. La dynamique lancée dans cet échange vise à faire naître les qualités de respect, de solidarité et de responsabilité nécessaires à la mise en œuvre d'un développement durable. Elle permettra aussi l'éclosion de nouvelles initiatives individuelles et collectives assurant la diffusion du message et favorisant l'accès à un environnement de qualité pour tous.

1 - Point sur les démarches engagées en Rhône-Alpes :

Après 7 années d'animation en matière d'Agenda 21 Local et de développement durable, l'Agence régionale Rhônalpénergie-Environnement dispose d'un certain recul pour proposer des adaptations des projets à leur contexte particulier.

Au sein du Réseau des Agences Régionales de l'Energie et de l'Environnement (RARE), elle participe à la réactualisation du guide sur l'élaboration d'Agendas 21 Locaux « Le développement durable : une autre politique pour les territoires », dont elle a rédigé la première version en 2000.

Depuis 1998, Rhônalpénergie-Environnement anime le Club des Villes et Territoires Durables et Solidaires de Rhône-Alpes (CVTDS) qui met en réseau près de 130 acteurs.

L'Agence a pu accompagner 7 collectivités rhônalpines (Romans, Fontaine, Echirolles, Aix-les-Bains, Crest, Annemasse, Feyzin) dans une démarche d'Agenda 21 Local et l'OPAC 38 dans un plan de développement durable. Ces démarches sont à des stades différents d'avancement et ont pu donner lieu à une mobilisation différente des acteurs.

La région compte aujourd'hui près d'une vingtaine de collectivités – villes moyennes, agglomérations, villes périphériques, villes-bourg et territoires plutôt ruraux – engagées dans une démarche partielle¹ ou globale de type Agenda 21 Local.

Notons que 11 expériences rhônalpines (sur 45 en France) avaient été retenues aux deux premiers appels à projet du MATE et que 9 collectivités en Rhône-Alpes (sur 41 en France) sont lauréates du 3^{ème} appel du MEDD.

Le Conseil régional et la DIREN Rhône-Alpes participent eux aussi à la mise en œuvre du développement durable par la promotion et le soutien d'initiatives des collectivités territoriales.

2 - Quelques changements de comportements perçus chez les citoyens, élus et techniciens au sein de différentes instances de participation :

Pour aboutir à la rédaction d'un plan d'actions, les collectivités qui se sont engagées les premières dans l'élaboration d'un Agenda 21 Local en Rhône-Alpes ont pu s'appuyer sur des formes minimales d'instances de concertation.

¹ Certaines collectivités se sont engagées pour l'instant uniquement dans un diagnostic initial ou encore en mettant en place un processus de participation.

Un processus de conscientisation, d'expression de propositions et de passage à l'acte semble s'opérer chez les participants à ces instances.

La cellule opérationnelle regroupant élus et services les plus concernés et motivés par le projet suivra le processus dans la durée. L'implication des personnes n'est pas forcément spontanée et on peut noter un intérêt croissant de ces dernières au fur et à mesure de la "montée en puissance" du processus d'Agenda 21.

L'attitude de certains membres de la cellule opérationnelle pourra évoluer du rejet (notamment lors du partage du diagnostic) vers une réelle appropriation du concept, une participation constructive aux débats et un engagement personnel dans certains projets.

La formation interne, dite de sensibilisation-action, d'un plus grand nombre de personnel de toute catégorie, permet des avancées dans ce processus de changement qui sont significatives dès lors que les évolutions induites sont valorisées.

Débats et questionnements sur les pratiques professionnelles et gestes au quotidien entraînent une prise de conscience des avantages possibles liés à ces changements (économie de fonctionnement, amélioration des conditions de travail, ...).

Le Forum et les ateliers de travail sont, du point de vue même des habitants, un lieu de sensibilisation au développement durable et d'information sur les projets de la ville.

Placé en qualité de détenteur de l'expertise d'usage le citoyen change peu à peu son discours et son état d'esprit ; d'une position de plaignant sur une situation individuelle et locale, il passe à une position de proposant sur des sujets d'intérêt général. Sa participation régulière aux débats le rend peu à peu conscient des enjeux, de sa part de responsabilité, de ses marges d'initiative et des impératifs du processus de décision.

Dans les ateliers-actions certains membres du Forum prennent en charge au sein de ce dispositif la réalisation de propositions faites dans le cadre de l'Agenda 21 en direction des citoyens eux-mêmes. A l'issue des Forums et ateliers de travail les citoyens deviennent capables d'inclure les principes de développement durable dans leur projection de l'avenir souhaité, voire de mettre en œuvre eux-mêmes et de diffuser à leur tour les messages.

3 - Retour d'expérience sur l'intérêt et la manière d'organiser la participation des acteurs :

Au-delà de la rédaction du plan d'actions, la finalité d'un Agenda 21 est d'engendrer un processus de changement des comportements, des pratiques et des projets. Il s'agit donc de construire un projet global permettant l'implication individuelle de l'ensemble des acteurs y compris certains publics habituellement plus difficiles d'accès (comme les jeunes, populations d'origine étrangère, populations défavorisées, handicapés, acteurs économiques, certaines populations actives, ...).

Son animation doit donc reposer sur des formes de mobilisation et des instances de concertation les plus diverses et originales possibles (celles citées au §2 étant nécessaires mais non suffisantes).

Ainsi, une programmation de moments et de moyens d'expression variés offerts ou suscités par la ville avant, pendant et après la rédaction de l'Agenda 21 Local, doit s'adresser à un large panel de cibles et viser à :

- **Diffuser les notions de développement durable** c'est à dire : informer, sensibiliser, former, qualifier, ...

- **Enrichir l'état des lieux du territoire et co-produire un plan d'actions**, c'est à dire : consulter, concerter, ...
- **Faire agir individuellement ou collectivement les acteurs** (multiplier les initiatives individuelles ou collectives)

Comme en matière d'éducation, la notion de durée revêt une importance particulière et l'organisation de la participation des acteurs doit faire échos au processus de changement individuel des comportements.

La collectivité veillera à aller vers les foyers de mobilisation, à préciser les objectifs et le cadre de la concertation, à définir avec les participants des règles du jeu permettant de veiller à l'équilibre des prises de paroles, à faire porter les débats sur des points d'intérêt général, à varier les formes de concertation,...

Enfin une attention particulière pourra être portée à la notion de "convivialité". La dynamique positive qui pourra se dégager des débats motivera les participants à y prendre part et à s'engager concrètement dans la mise en œuvre des recommandations.